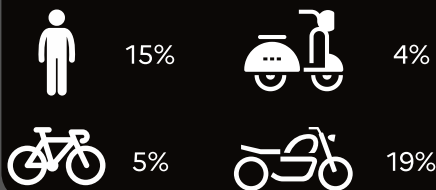


# L'INSECURITE ROUTIÈRE, 3 000 MORTS ET 25 000 BLESSÉS CHAQUE ANNÉE

PARMI LES PLUS TOUCHÉS :

**43%**

sont des usagers vulnérables



**17%**

des personnes tuées sont  
des jeunes de 18-24 ans

**26%**

des personnes tuées  
ont plus de 65 ans

**60%**

DES ACCIDENTS MORTELS HORS AGGLOMÉRATION

(32% en agglomération et 8% sur autoroute)

PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITÉ :



**VITESSE**

**30%**

(dont 48% des personnes tuées sont des motards)



**ALCOOL**

**29%**

(dont 50% des personnes tuées la nuit)



**CEINTURE**

**23%**

(dans 2/3 des cas, l'alcoolisation est à l'origine du non port de la ceinture)

UN COÛT IMPORTANT  
POUR LA SOCIÉTÉ :

**38%**

DES ACCIDENTS SONT LIÉS AU  
TRAVAIL

(trajet professionnel ou trajet domicile/travail)

**4,1 millions**

de journées d'arrêts de travail

# L'ÉQUIPEMENT HIVERNAL DES VÉHICULES DANS LE PUY-DE-DÔME



Du 1er novembre au 31 mars, les équipements hivernaux sont obligatoires dans l'ensemble du département sans exception.



## POUR ÊTRE EN RÈGLE :

Véhicules légers,  
utilitaires et  
camping-cars



Dans votre véhicule,  
chaînes à neige ou  
chaussettes à neige pour au  
moins 2 roues motrices

OU

4 pneus hiver

Autocars, autobus  
et poids-lourds sans  
remorque ni semi-  
remorque



Dans votre véhicule,  
dispositifs antidérapants  
amovibles pour au moins 2  
roues motrices

OU

Au moins 2 pneus  
hiver sur les roues  
directrices

+

Au moins 2 pneus  
hiver sur les roues  
motrices

Poids-lourds avec  
remorque ou semi-  
remorque



Dans votre véhicule,  
dispositifs antidérapants  
amovibles pour au moins 2  
roues motrices

## NOUVELLE SIGNALISATION À L'ENTRÉE DU DÉPARTEMENT :



DU 01/11 AU 31/03